

Groupe des femmes parlementaires des Amériques



Rapport final

Deuxième Forum régional

(Amérique centrale et Amérique du Sud)

Buenos Aires, Argentine, du 6 au 8 de avril 2005

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas

Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Deuxième forum régional (Amérique centrale et Amérique du Sud)

Leadership des femmes et renforcement de la gouvernance démocratique

Buenos Aires (Argentine), 6 au 8 avril 2005

Table des matières

Remerciements	3
Nota Bene	3
Introduction	4
1. Cérémonie d'ouverture.....	4
2. Première séance: <i>Leadership féminin et pouvoir</i>	5
2.1 Exposé : Vaincre l'adversité : la construction du leadership des femmes.....	5
2.2 Expériences nationales : Argentine, Mexique et Paraguay	6
2.3 Débat	9
2.4 Conclusions	10
3. Deuxième séance: <i>Femme, pauvreté et emploi</i>	11
3.1 Exposé : Intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de réduction de la pauvreté.....	11
3.2 Expériences nationales : Bolivie, Brésil et Salvador	12
3.3 Débat	15
3.4 Conclusions	16
4. Troisième séance : Droits humains des femmes et violence contre les femmes.....	16
4.1 Exposé : Les instruments internationaux de protection des droits des femmes et le rôle des parlements	16
4.2 Expériences nationales : Chili et République dominicaine.....	18
4.3 Débat	20
4.4 Conclusions	21
5. Quatrième session: Formation de femmes leaders	21
5.1 Exposés.....	22
5.2 Rapports des tables rondes	24
6. Autres questions.....	26
6.1 Déclaration des congressistes péruviens au Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques	26
6.2 Invitation au Forum sur l'égalité des sexes	26
6.3 Lecture.....	26
7. Allocution de clôture	27
8. Annexes.....	28
8.1 Annexe 1: Liste des participants	28
8.2 Annexe 2: Discours d'ouverture	30
8.3 Annexe 3: Déclaration des congressistes de la République du Pérou au « Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques ».....	39
8.4 Annexe 4: Programme du Second Forum régional	41

Remerciements

Le Secrétariat du FIPA tient à remercier chaleureusement le Congrès argentin ainsi que la députée Margarita Stolbizer et son équipe pour avoir permis la tenue de cet événement.

Nous remercions également Affaires étrangères Canada, le Gouvernement finlandais et l'Institut de la Banque mondiale pour leurs contributions financières, sans lesquelles ce forum n'aurait pas eu lieu.

Enfin nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous les parlementaires, spécialistes, et représentants d'organisations de la société civile qui, en partageant leurs expériences et leur expertise, ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés.

Nota Bene

Le contenu du présent rapport a été élaboré par le Secrétariat du FIPA et ne contient que des résumés des exposés et des débats qui ont eu lieu les 7 et 8 avril 2005. Le texte intégral des exposés, de même que certaines présentations *PowerPoint*, sont disponibles en espagnol sur le site du Parlement virtuel du FIPA à www.e-fipa.org.

Original : Français



Introduction

Conformément à une décision du Comité exécutif du FIPA, le Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques a eu lieu à Buenos Aires, en Argentine, au siège du Congrès de la Nation, du 6 au 8 avril 2005. Cet événement, né de l'initiative de la députée argentine Margarita Stolbizer, présidente du Groupe des femmes, a réuni 46 parlementaires de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Costa Rica, du Chili, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, du Salvador, de l'Uruguay et du Venezuela.

Les objectifs de la rencontre consistaient à :

- Améliorer la capacité des parlementaires à mettre en oeuvre des politiques visant l'égalité des sexes à travers l'échange d'expériences et de pratiques optimales.
- Évaluer les progrès réalisés en matière de leadership des femmes dans la région tout en identifiant des outils pour améliorer leur participation aux espaces de décision.
- Formuler des recommandations à l'Assemblée plénière du FIPA, en vue du Quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata, Argentine, 4 et 5 novembre 2005), en mettant l'emphase sur le thème de la création d'emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique.

Un vin d'honneur a été offert le 6 avril 2005 pour souhaiter la bienvenue aux participants alors que les débats officiels se sont déroulés les 7 et 8 avril 2005.

1. Cérémonie d'ouverture

« Réunies ici sont des représentantes d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, régions perclues de dettes, plombées d'erreurs et déchirées par les oublis. Nous sommes réunies pour entamer une nouvelle lutte dans laquelle toutes nos actions et pensées doivent être au service de ceux et celles à qui nous devons dévouement et protection ».

- Sénatrice Miriam Culetta (Argentine)



La présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, la députée Margarita Stolbizer, a procédé à l'ouverture de la réunion, remerciant l'Institut de la Banque mondiale et le Gouvernement finlandais de même que les autres partenaires du FIPA pour l'appui apporté. Après une brève explication sur la genèse du Groupe des femmes du FIPA, la députée a présenté le programme des deux jours de réunion.

La sénatrice mexicaine et membre du Comité exécutif de FIPA M^{me} Silvia Hernández a ensuite poursuivi en transmettant aux

participants les salutations de la présidente du FIPA, l'honorable Céline Hervieux-Payette. Elle en a profité pour souligner l'importance que les parlementaires femmes participent aux travaux parlementaires à caractère non seulement social, mais aussi économique, budgétaire et technique, etc. afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes qui leur tiennent à cœur.

Son intervention a été suivie par celle du député argentin Luis Arturo Molinari Romero, membre du Comité exécutif du FIPA, qui a souhaité la bienvenue aux participants en rappelant que la prise en compte du point de vue des femmes était essentielle à tout débat et prise de décision démocratique. M. Molinari a pris soin d'inviter les participantes à assister à la Quatrième Assemblée plénière du FIPA à Brasilia mais aussi à faire entendre leur voix, par l'entremise du FIPA, aux chefs d'États des Amériques qui se réuniront à Mar del Plata en novembre 2005.

La cérémonie a pris fin sur un discours de l'honorable Miriam Curletti, vice-présidente du Sénat argentin, qui a souligné le caractère essentiel de réseaux comme celui du Groupe des femmes du FIPA pour incorporer un point de vue féminin et faire valoir les droits des populations les plus marginalisées dans les débats reliés à l'intégration régionale, comme elles le font dans leurs parlements respectifs.

Le texte intégral des allocutions est disponible en annexe.

2. Première séance: *Leadership féminin et pouvoir*

La première séance de travail, animée par la députée argentine Rosario Romero, portait sur la question du leadership politique des femmes, particulièrement sur la représentation des femmes dans les parlements et la reconnaissance et la levée des barrières existantes. Après un exposé de la situation par l'experte paraguayenne Line Bareiro, la députée Graciela Camaño de l'Argentine, la sénatrice Silvia Hernández du Mexique et la sénatrice Ana María Mendoza de Acha du Paraguay ont partagé les expériences de leurs pays respectifs en matière de participation des femmes à la politique. Les parlementaires ont ensuite débattu de la question afin de formuler des recommandations.

2.1 Exposé : *Vaincre l'adversité : la construction du leadership des femmes*

L'exposé de M^{me} Line Bareiro, directrice du Centre de documentation et d'études situé à Asunción (Paraguay), était axé sur la levée des obstacles pour l'accès des femmes au pouvoir politique.

Bien que l'histoire latino-américaine compte plusieurs exemples de femmes d'influence, ce n'est que depuis une quinzaine d'années que les aptitudes personnelles de la femme à diriger se traduisent par une représentation accrue dans les espaces politiques.

Malgré la légitimité acquise par les revendications en matière d'égalité des sexes, les femmes sont encore, dans les faits, largement exclues de la prise de décision, ce qui soulève des questions quant à la signification réelle de la gouvernance démocratique. Selon M^{me} Bareiro, deux règles du jeu démocratique doivent être impérativement respectées pour parvenir à une égalité des hommes et des femmes : le pluralisme (représentation de la diversité d'intérêts qui existent dans une société) et l'État de droit

(respect des règles - tant internes qu'internationales - approuvées de façon démocratique). Le droit entérine dans tous les pays de la région l'égalité des sexes d'une façon plus ou moins poussée. Par exemple, en Argentine, la Constitution même fait mention de la levée des obstacles à l'égalité. Toutefois, ce n'est pas dans tous les pays que les lois électorales reflètent les principes d'égalité, le Honduras étant un bon exemple de pays qui a récemment inclus des dispositions pour l'égalité entre hommes et femmes dans sa loi électorale. En ce sens, le « marché » politique est comme n'importe quel marché et ne génère pas, par lui-même, d'égalité. Il revient donc à l'État d'intervenir pour favoriser des conditions d'égalité.

M^{me} Bareiro a poursuivi en notant que l'Amérique latine n'avait pas encore complété la rupture qu'a représentée pour les femmes l'acquisition des droits civils et politiques, en ce sens que même si les femmes exercent largement leur droit d'élire, elles exercent encore peu leur droit d'être élues. Même si l'Amérique latine détient, avec ses 16,4 % de représentation féminine dans les chambres basses, un taux légèrement au dessus de la moyenne mondiale (15,5 %), on constate que le déséquilibre au chapitre des candidatures est le premier obstacle à l'élection de plus de femmes dans les parlements. Parmi les autres obstacles qui nuisent à l'avancement des femmes en politique figurent la culture politique, imprégnée de stéréotypes et les obstacles institutionnels, comme le manque de transparence financière des partis ou l'accès difficile à un financement pour la formation.

M^{me} Bareiro a terminé en proposant quelques pistes pour l'élimination de ces obstacles. Elle a ainsi encouragé les parlementaires présentes non seulement à appuyer la formulation de politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes, mais aussi travailler à la construction de leaderships féminins qui répondent aux intérêts de la société en étant efficaces, éthiques et orientés vers les besoins de la population.

2.2 Expériences nationales : Argentine, Mexique et Paraguay

2.2.1 Argentine



La députée Graciela Camaño a débuté son exposé en notant que la lutte des femmes n'était pas seulement une lutte pour les droits des femmes, mais pour la justice sociale dans un contexte où la situation des femmes se précarise - en particulier celle des femmes chefs de familles -.

Pourtant, sur le plan institutionnel, seulement un tiers des municipalités dispose de départements chargés de veiller sur les droits de la femme et cinq des vingt-quatre provinces argentines n'ont pas d'organisme à cet effet. Il existe une lacune importante dans la représentation des femmes au niveau de l'Exécutif, avec une seule femme

ministre dans l'actuel gouvernement fédéral et aucune gouverneure provinciale. On peut regretter par ailleurs l'absence quasi totale d'action positive en ce sens. Les femmes sont également très peu représentées dans les hautes sphères du pouvoir judiciaire.

Pour ce qui est du pouvoir législatif, la loi de quotas 24.012 a établi lors de la réforme constitutionnelle de 1994 un plancher de 30 % dans les listes des partis politiques. Celui-ci a mené à une augmentation de la représentation féminine à 43 % au Sénat lors des dernières élections, mais à la Chambre des députés, le plancher appliqué depuis 10 ans semble être aujourd'hui devenu un plafond.

De plus, on constate que la participation des femmes au parlement ne correspond pas à une prise de pouvoir réel. D'une part, l'accession des femmes au pouvoir politique a coïncidé avec une perte de pouvoir des parlements. D'autre part, le pouvoir est concentré au niveau des postes de direction des partis politiques et des caucus, auxquels très peu de femmes accèdent. Les chartes des partis n'ont pas été harmonisées en fonction de l'article 37 et de la clause transitoire de la Constitution qui les oblige à incorporer 30 % de femmes dans les corps directifs. On peut regretter aussi que le Congrès n'ait pas sanctionné de loi pour réglementer cet article.

Des progrès ont été réalisés dans d'autres sphères sociales : par exemple, la loi de quotas syndicaux a contribué au progrès accompli par la femme dans les milieux syndicaux mais il y a encore d'importants progrès à faire dans les milieux professionnel, universitaire et scientifique et dans le secteur privé.

En conclusion, la députée Camaño a tenu à rappeler le rôle essentiel que les femmes argentines ont joué dans la lutte contre la dictature, et a encouragé ses collègues à construire un leadership empreint de signification : « Il se peut qu'aujourd'hui encore nous souhaitions adopter une position de leadership; mais encore faut-il savoir dans quel but. Ainsi, le défi est double : être à la hauteur de la situation et y faire face. »

2.2.2 Mexique

La séance s'est poursuivie par une présentation de la sénatrice Silvia Hernández qui a fait part de l'expérience du Congrès mexicain en matière de quotas.

Le mouvement politique des femmes a pris son essor au Mexique dans les années 70, mais le discours puissant des femmes de cette époque n'a commencé à porter fruit de façon réelle que dans les années 90, alors qu'on a commencé à cesser de confiner les femmes aux ministères de la condition féminine. Cela fait à peine quelques années qu'il s'est traduit par des mécanismes législatifs en faveur des femmes. Après des tentatives timides, le Code électoral fédéral exige aujourd'hui qu'au plus 70 % des candidats d'un parti soient d'un même sexe.

Tout en se positionnant clairement en faveur des quotas, la sénatrice Hernández a rappelé les arguments qui guident le débat entourant l'application d'une loi de quotas. D'un côté, les quotas ont l'avantage d'être efficaces, de favoriser la création d'un agenda propre aux femmes et, en troisième lieu, d'apprendre aux femmes le fonctionnement du parlement, la prise de décisions, la formation de consensus, la négociation, et l'engagement politique. Les détracteurs des quotas, pour leur part, argumentent qu'ils constituent une forme de discrimination envers les hommes, qu'ils favorisent



l'incorporation de femmes sans formation pour « compléter » le quota et qu'ils stigmatisent les femmes.

Selon M^{me} Hernández, les quotas ne peuvent cependant être efficaces sans être accompagnés de mécanismes complémentaires, soit d'une part, un système de positions (dans le cas du Mexique les listes sont composées de segments de trois : deux hommes, une femme, deux hommes, une femme, etc.) et, d'autre part, des règlements pour favoriser l'accès des femmes dans les circonscriptions de petite taille (par exemple, si seuls deux candidats de la liste sont élus, l'un d'eux doit être une femme). Dans cet exercice, les femmes se doivent d'être intransigeantes et efficaces au sein de leurs partis respectifs.

La sénatrice Hernández a conclu en rappelant que le FIPA était un forum pour partager de l'information, échanger des opinions mais surtout passer à l'action en apprenant, à partir des expériences des autres femmes parlementaires : « Si on reconnaît que le FIPA doit inclure dans le Parlement virtuel des Amériques (www.e-fipa.org) la liste des réalisations de chacune et l'explication du fonctionnement de chacun des Parlements, nous aurons au moins eu la satisfaction d'être venues jusqu'ici pour apprendre à en demander de plus en plus. »

2.2.3 Paraguay

La sénatrice Ana Mendoza de Acha a relaté son expérience comme femme parlementaire au Paraguay, un pays où le Sénat ne compte que cinq femmes sur quarante-cinq, et où l'on ne retrouve que huit femmes sur quatre-vingt législateurs à la Chambre des députés.

Les femmes y sont marginalisées et exclues des postes de pouvoir : seulement trois sont présidentes de commission et jamais une femme n'a été élue présidente de chambre. Les préjugés à l'endroit des femmes parlementaires persistent et on les confine encore aux thèmes de nature sociale, jugés « féminins » alors que les présidences de commissions techniques, véritables espaces de pouvoir, sont réservées aux hommes.

Selon la sénatrice Mendoza de Acha, les femmes doivent également démontrer leur capacité avec plus d'acharnement que les hommes, bénéficiant d'une marge d'erreur minimale. De surcroît, elles sont souvent incitées à adopter à un style politique masculin agressif.

Se basant sur son expérience personnelle comme présidente de la Commission des droits de la personne, la sénatrice Mendoza de Acha a fait remarquer qu'il était possible comme femme, de développer un style propre tout en étant ferme. Elle a offert plusieurs exemples de leadership axé sur les résultats, tant dans son travail avec les personnes âgées que dans ses efforts en faveur des droits des détenus. Elle a également souligné la possibilité qu'elle avait eu, comme parlementaire, de contribuer à la construction de consensus et à la solution de problèmes entre groupes opposés en leur offrant un espace de discussion au sein même du Parlement.

La sénatrice a par la suite souligné que son rôle consistait aussi à inclure dans l'agenda politique les thèmes trop souvent laissés de côté dans le but de représenter l'ensemble des citoyens, y compris les plus marginalisés.

Insistant sur deux éléments essentiels à une bonne représentation politique : la recherche de résultats concrets et la transmission de valeurs comme l'honnêteté et la transparence, la sénatrice a terminé son discours en encourageant ses collègues à témoigner de leur expérience et à servir de modèles, surtout auprès des jeunes.

2.3 Débat

La sénatrice Shhressarenko du Brésil, la députée Quesada du Honduras, la députée Santos Amaral du Venezuela, les députées salvadoriennes M^{mes} Peña Pinto et Coto, la sénatrice Calderón du Mexique et la parlementaire andine Vallejo Klaere sont intervenues lors du débat, facilité par la députée argentine Rosario Romero.

Le débat a porté, en particulier, sur :

- les réformes aux lois électorales et des partis politiques et, en particulier, les éléments nécessaires pour rendre les lois de quota efficaces;
- l'importance de transposer le débat sur l'égalité des sexes et les initiatives qui en ressortent dans les médias;
- l'importance d'acquérir des outils pratiques pour exercer le pouvoir dans les faits, tels que les tactiques de négociation;
- la coordination entre partis politiques et la constitution d'agendas communs pour traiter des questions d'égalité des sexes et de droits de l'enfant;
- le rôle clef des partis politiques comme véhicules principaux de l'avancement politique des femmes;
- la création de réseaux et d'alliances (ex. : Le Forum de femmes des partis politiques et l'Association de femmes parlementaires et ex-parlementaires à El Salvador);
- la transmission des valeurs d'égalité des sexes à la jeune génération par le biais d'initiatives comme le parlement des enfants, dans le but de lever les obstacles culturels véhiculés par les traditions patriarcales;
- le besoin que des organisations comme le FIPA appuient la bataille que livrent les parlementaires pour l'établissement de quotas et assurer le suivi des décisions prises lors des rencontres interparlementaires;
- le besoin de hiérarchiser des obstacles à l'avancement politique des femmes de façon à apporter des solutions appropriées;
- la responsabilité des femmes dans la transmission de valeurs d'égalité des sexes étant donné que les structures de pouvoir qui prévalent dans la famille se transfèrent dans la sphère politique;
- la participation des hommes aux discussions concernant l'égalité des sexes;
- le besoin de transposer l'essence de la femme à la politique, en promouvant un leadership axé vers l'échange, le consensus, la transparence, l'éthique.



2.4 Conclusions

Définition de la situation des femmes dans la région:

1. Il y a toujours eu des femmes leaders mais ce qui fait défaut c'est l'association de ce leadership avec la possibilité et le désir de s'impliquer dans le pouvoir.
2. L'égalité est un sujet très légitime et personne ne se risque à la mettre en question en public.
3. Les situations de discrimination sont permanentes, même si l'on constate d'énormes progrès en matière d'acquisition de droits;
4. Là où le fondamentalisme prédomine, les femmes perdent des droits.
5. Il existe une discrimination que traduisent les écarts de salaires pour un travail égal et les plus grandes différences apparaissent dans les domaines professionnels et techniques.
6. La division des pouvoirs propres de la République, l'État de droit, l'incorporation au droit interne des traités internationaux en matière de droits de la femme et le pluralisme compris comme respect des diversités et identités, sont un cadre idéal pour l'égalité.
7. Dans les milieux du pouvoir, on a encore tendance à confier aux femmes des sujets intéressant les femmes et à les exclure d'autres questions importantes qui relèvent de la gestion des affaires publiques.

Recommandations et directives :

1. Il est nécessaire de reconnaître les obstacles existants dans les partis politiques et la législation électorale, dans lesquels la discrimination et les stéréotypes figés sont considérés normaux et de travailler à les supprimer en créant des conditions d'égalité.
2. Il faut renforcer les leaderships qui reconnaissent l'efficacité, les comportements éthiques et le souci des personnes.
3. Il faut construire des leaderships sociaux, en définir les raisons et les buts, avec un ordre du jour propre, et y incorporer les questions du programme général.
4. Il faut reconnaître la valeur des « quotas ou contingents » comme un outil ou un mécanisme efficace d'orientation et d'éducation, mais qui nécessite d'autres compléments, en faisant ressortir l'importance des changements culturels et des modèles diffusés par les médias.
5. Les femmes doivent constituer des leaderships sociaux positifs, non seulement associés à leurs droits, mais aussi en représentant les intérêts de toutes les personnes.
6. Il est indispensable que les femmes parviennent au pouvoir et aient un pouvoir de négociation pour influencer sur les politiques de l'État en vue de mettre sur pied une démocratie plus forte.

Rapporteurs : Députées Rosario Romero et Margarita Stolbizer

3. Deuxième séance: *Femme, pauvreté et emploi*

La deuxième séance de travail avait pour axe principal le rôle des parlements dans la réduction de la pauvreté et la création d'emplois pour les femmes. Les discussions avaient pour but, entre autres, de faire des recommandations aux chefs d'État et de gouvernement des Amériques qui participeront au Sommet de Mar del Plata en novembre 2005, dont le thème porte sur « La création d'emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique ».

Après une présentation de la spécialiste Mercedes Kremenetzky de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), organe de l'Organisation des États américains voué depuis 1928 à la défense des droits de la femme, les parlementaires Elsa Aguirre Guevara, de la Bolivie, Iara Bernardi, du Brésil et Blanca Flor Bonilla, du Salvador, ont pris la parole pour exposer les expériences de leurs institutions respectives à ce chapitre.

3.1 Exposé : Intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de réduction de la pauvreté

Après avoir souligné que la pauvreté n'était pas tant une condition où les besoins de base n'étaient pas remplis que l'absence de capacité ou d'occasions pour changer la situation, Mercedes Kremenetzky a rappelé les principaux facteurs qui influencent la féminisation de la pauvreté dans les Amériques : le nombre croissant de femmes chefs de famille dont les emplois sont précaires, le déficit d'accès aux ressources productives comme la terre, le capital, l'information, les nouvelles technologies ou les ressources naturelles, et la concentration des emplois des femmes dans le secteur informel et les activités à faible rémunération. En dépit de ce portrait négatif on constate que les revenus des femmes – même pauvres - engendrent des bénéfices sociaux importants tels que la santé et l'éducation, puisqu'elles y consacrent plus de ressources familiales. Ainsi, l'accès des femmes à des emplois productifs est une stratégie clé pour obtenir des résultats réels.

Afin de développer des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté féminine efficaces, il est fondamental d'analyser l'impact différencié de la pauvreté chez les hommes et les femmes. À cette fin, la CIM s'est dotée du *Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes* (PIA), dont l'objectif est d'intégrer une perspective sexospécifique de manière intersectorielle dans les politiques et programmes régionaux, par exemple en s'impliquant dans les processus préparatifs des réunions ministérielles de divers secteurs.

L'une des recommandations majeures énoncées par la CIM à l'intention des parlementaires qui intègrent les commissions budgétaires consiste à assigner des ressources financières et techniques plus importantes à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques publiques. Les autres recommandations consistent à : produire des statistiques différenciées par sexe, adopter des politiques de croissance qui favorisent l'utilisation intensive de la main d'œuvre, analyser l'impact différencié des politiques publiques sur les hommes et les femmes, créer des incitatifs pour que les entreprises privées améliorent l'accès des femmes à l'épargne et aux prêts; faciliter un accès égalitaire des femmes aux ressources productives et à l'emploi ainsi qu'instaurer

des politiques d'équité salariale; améliorer l'accès des femmes pauvres aux services de santé reproductive et planification familiale; reconnaître la valeur du travail non rémunéré; adopter des politiques qui favorisent une distribution équitable des obligations familiales et domestiques et qui assurent l'accès équitable des enfants au système éducatif.

Pour terminer, M^{me} Kremenetzky a réitéré la disposition de la CIM à travailler en partenariat avec le Groupe des femmes parlementaires du FIPA afin de promouvoir la mise en oeuvre de politiques en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté. Les documents distribués par la CIM sont à la disposition des parlementaires sur le Parlement virtuel des Amériques à www.e-fipa.org.

3.2 Expériences nationales : Bolivie, Brésil et Salvador

3.2.1 Bolivie

Après avoir brièvement raconté son expérience personnelle comme première femme élue à la tête d'une centrale syndicale en Bolivie, la députée Elsa Guevara Aguirre a dressé un portrait de la situation de la femme en Bolivie – pays riche en ressources et en diversité où une large partie de la population vit encore sous le seuil de la pauvreté.



Même si, depuis la révolution de 1952, les femmes boliviennes ont le droit de voter et d'être élues, on observe en Bolivie un taux d'analphabétisme plus élevé que dans le reste de l'Amérique latine, une incidence importante de violence familiale physique et psychologique et, surtout, une féminisation de la pauvreté due, notamment, à l'insuffisance des politiques mises en place par les gouvernements central, départementaux et municipaux. En dépit de cette situation, le décalage entre hommes et

femmes a diminué entre 1976 et 2001 et on note un progrès dans les politiques nationales en faveur de l'avancement des femmes.

Au sein du pouvoir exécutif, il existe maintenant un sous-ministère de la Femme, un quart des ministres du pays sont des femmes (détenant les portefeuilles du Travail, de l'Éducation, de la Santé et de la Participation populaire) et le poste de délégué présidentiel pour la lutte contre la corruption appartient également à une femme. Au niveau législatif, le Congrès compte cinquante-deux femmes sur un total de cent trente députés (dont vingt-quatre femmes titulaires) et dix sénatrices sur vingt-sept sénateurs (quatre titulaires). Il y a également deux représentantes à la Cour Suprême, ce qui représente, dans l'ensemble, un grand pas pour la nation bolivienne.

La députée Aguirre a par la suite partagé l'expérience législative de son pays en matière de protection des femmes et des enfants, en offrant une brève explication des lois suivantes : la loi 1.551 sur la participation populaire, la loi de l'Institut national de réforme agraire (INRA) qui a concédé aux femmes le droit à la terre, la loi organique des municipalité qui régleme les services municipaux de protection de la famille et de la femme, la loi du défenseur du Peuple –une institution de protection de la famille-, et la loi des partis politiques, qui prévoit un plancher de participation des femmes de 30 % et établit un principe d'alternance homme-femme dans les listes. Celle-ci a largement contribué à augmenter le nombre de députées titulaires au Congrès.

Elle a également cité : le code de la famille, la loi d'accélération des procès civils et d'assistance familiale (avec ses bons et mauvais côtés), la loi contre la violence intrafamiliale, la loi des travailleuses domestiques, qui établit un salaire minimum et des bénéfices sociaux, la loi sur l'assurance universelle maternelle infantile. En outre, la députée a indiqué que le Congrès travaillait présentement sur un projet de loi pour l'Assemblée constituante, laquelle prévoit une représentation égale des hommes et des femmes).

Pour terminer, la députée a lancé un appel à ce que ce type de rencontres fasse une place accrue aux hommes de manière à ce que les deux sexes travaillent ensemble à une inclusion sociale égalitaire.

3.2.2 Brésil

La présentation de la députée brésilienne Iara Bernardi, membre du Comité exécutif du Réseau des femmes parlementaires de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), était axée sur les initiatives législatives entreprises par le caucus des femmes du Congrès brésilien pour lutter contre la pauvreté féminine et pour les droits de la femme.

La réalité brésilienne, a-t-elle souligné, correspond en grande partie à la situation décrite par la CIM pour l'ensemble de la région : en dépit de la richesse et de la diversité du pays, les inégalités sociales profondes touchent les femmes en premier, une situation que l'absence de politiques sociales a longtemps contribué à alimenter. Cette situation, qui se manifeste par la discrimination salariale, la précarité des emplois occupés par des femmes et l'absence de protection sociale, a d'ailleurs été mise en évidence par une Commission sur la féminisation de la pauvreté.

Étant donné l'absence de commission sur l'égalité des sexes au sein du Congrès, c'est le caucus des femmes qui s'est donné pour mission de lutter pour l'amélioration de la situation socio-économique des femmes. Parmi les résultats nés de cette alliance la députée a cité la mise en place d'une législation plus claire concernant le travail domestique, de même qu'un projet de loi, en cours de discussion, visant à offrir une retraite aux femmes au foyer. Le caucus voudrait également travailler à l'introduction d'une législation en faveur du droit à la retraite chez les employées domestiques, laquelle protégerait en particulier le travail domestique infantile. Les questions reliées à la situation de la femme en milieu rural, l'accès des femmes au crédit, la protection des emplois informels (principalement occupés par des femmes) sont également débattus, tout comme le travail des sages-femmes, qui fait présentement l'objet d'un projet de loi.



La députée brésilienne s'est montrée particulièrement intéressée à apprendre de l'expérience de ses collègues des Amériques en matière de budget sexospécifique (pas encore expérimenté au Brésil), ainsi que sur la question sensible de la décriminalisation de l'avortement, présentement à l'étude par une commission tripartite composée du Parlement, du gouvernement et de la société civile.

La députée Bernardi a expliqué que le parlement brésilien avait mis sur pied une commission spéciale pour lutter contre l'exploitation sexuelle infantile, le tourisme sexuel et le trafic de femmes et d'enfants, de plus en plus présents au Brésil. Elle a ensuite fait mention des changements introduits au Code pénal pour éliminer la discrimination contre les femmes, notamment dans les dispositions qui visaient à protéger la « femme honnête » (lesquelles définissaient l'adultère comme crime) et qui réparaient, par le mariage avec l'agresseur, les viols et crimes sexuels.

Finalement, M^{me} Bernardi a insisté sur les progrès à accomplir en matière de législation électorale, les lacunes du système de quotas en vigueur étant mises en évidence par une représentation parlementaire féminine parmi les plus faibles du continent, avec 45 femmes sur 513 députés et neuf femmes sur 81 sénateurs.

3.2.3 *Salvador*

La députée salvadorienne Blanca Flor Bonilla a conclu la série de présentations en présentant une sélection de données sur la situation de la femme au Salvador de même que certains éléments de la lutte contre la pauvreté dans son pays.

C'est peu après les accords de paix, en 1994, qu'un programme en faveur des droits de la femme prend forme au Salvador, se traduisant par une série de réformes législatives promues dans le cadre des engagements internationaux du pays. Les engagements sont pourtant loin d'être atteints puisque les données disponibles - incomplètes en raison du manque de statistiques par sexe - démontrent au contraire une augmentation de l'extrême pauvreté chez les femmes. La Commission des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination envers les femmes a par ailleurs attiré l'attention de l'État salvadorien sur la situation précaire des femmes en milieu rural. De surcroît, les données présentées par la députée concernant l'emploi démontrent, dans presque toutes les tranches d'âge, que les femmes vivent une situation plus précaire.

En dépit des programmes gouvernementaux en vigueur en matière d'éducation, de santé et de création d'emplois, la stratégie de survie la plus efficace reste l'envoi massif d'argent par la diaspora salvadorienne installée aux États-Unis, qui constitue 16 % du produit intérieur brut. Le coût de l'immigration salvadorienne a cependant pour conséquence un éclatement familial duquel découlent de nombreux problèmes, comme l'augmentation de la violence.

Reconnaissant que l'interprétation des causes et des solutions à la féminisation de la pauvreté ne faisait pas l'objet de consensus entre les partis politiques, la députée Bonilla a défendu l'idée que l'accès à l'emploi, à un revenu stable, à l'éducation et à la santé constituaient des droits de la personne essentiels à une démocratie participative, et non de simples chances comme le veut le modèle néolibéral.

Sur le plan législatif, la députée Bonilla a dénoncé certaines décisions législatives ayant contribué à la détérioration de la situation de la femme, comme l'augmentation de l'âge de la retraite et la privatisation du système de retraites.

Malgré les divergences idéologiques entre les partis, la députée a tenu à souligner que l'alliance entre les femmes parlementaires de l'Assemblée législative était à l'origine d'initiatives visant à apporter des solutions concrètes aux problèmes confrontés. L'un des meilleurs exemples constitue le projet de budget intégrant un point de vue sur l'égalité des sexes qui propose, par exemple, l'attribution d'un budget spécifique à certains problèmes de santé féminins, comme le cancer du sein ou du col de l'utérus.

3.3 Débat

La discussion, animée par la députée argentine Alicia Tate, s'est poursuivie avec des interventions des députées Donis et Montenegro du Guatemala, de la sénatrice Guzmán du Mexique, de la députée Alemañy de Cuba et de la sénatrice Franco de Fernández du Paraguay.

Les parlementaires ont soulevés les points suivants :

- Le budget est le principal instrument par lequel les législateurs peuvent exercer une influence et promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes qui bénéficient aux femmes. Par exemple, le Congrès mexicain a approuvé l'allocation de ressources budgétaires pour établir un diagnostic sur la situation socio-économique des hommes et des femmes dans chaque état. La capacité budgétaire peut cependant être restreinte en raison des revenus fiscaux limités.
- Les organisations interparlementaires telles que le FIPA devraient organiser des ateliers sur l'élaboration de budgets intégrant un point de vue sur la problématique de l'égalité des sexes.
- Les parlementaires peuvent également exercer leur influence sur la situation socio-économique des femmes en travaillant à la mise en place de lois concernant la famille, la maternité, l'accès à l'éducation, la discrimination dans le domaine du travail, le secteur de la micro entreprise et de la petite et moyenne entreprise, l'accès aux traitements gratuits contre des maladies féminines comme le cancer du sein, les garderies en milieu de travail, l'accès des mères et des enfants aux soins de santé, etc.



3.4 Conclusions

8. Pour réduire la pauvreté il faut résoudre le problème de l'inégalité, spécialement en ce qui concerne l'accès à la terre, au logement, à l'information et à la technologie, aux moyens de production.
9. Le principal moyen d'y parvenir est la formation théorique et pratique, l'éducation et les politiques publiques qui permettent de réduire les inégalités sociales.
10. La féminisation de la pauvreté découle des difficultés que rencontrent les femmes à disposer des moyens auxquels accèdent les hommes, et en particulier en raison du traitement inégal dont elles sont victimes en milieu de travail, où apparaissent clairement la discrimination et le manque de protection dont elles souffrent en matière de salaires et d'avantages sociaux.
11. La pauvreté touche davantage les femmes et, par conséquent, son élimination implique celle de la discrimination entre les sexes; il faut donc évaluer l'impact des politiques générales sur les femmes et mettre en œuvre des politiques et des programmes spécifiques, et aussi incorporer universellement la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques.
12. Il faut disposer de ressources techniques et financières accrues en vue de la promotion des femmes.
13. Il faut encourager des mesures concrètes de répartition plus équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes, et l'accès équitable des deux sexes au système éducatif; ainsi que l'éradication de la violence familiale et la protection du travail informel.

Rapporteurs : Députées Alicia Tate et Margarita Stolbizer

4. Troisième séance : Droits humains des femmes et violence contre les femmes

La dernière séance du jeudi 7 avril était dédiée à la question des droits humains des femmes et de la violence. Les parlementaires ont d'abord écouté l'exposé de M^{me} Susana Chiarotti, coordonnatrice régionale du Comité d'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM) pour ensuite s'intéresser aux expériences des parlements chiliens et dominicains, présentées respectivement par les députées Maria Antonieta Saa et Cristina Lizardo. Un débat animé par la députée argentine Elda Susana Agüero a suivi.

4.1 Exposé : Les instruments internationaux de protection des droits des femmes et le rôle des parlements

M^{me} Susana Chiarotti a commencé sa présentation en rappelant les deux grandes responsabilités des Parlements en matière de droits de la personne : en premier lieu, celle de ratifier les traités internationaux signés par les États et d'harmoniser les lois internes en fonction des engagements contractés, et deuxièmement, celle de légiférer de manière à ce que les citoyens jouissent des droits qui leur sont garantis par les traités

internationaux. Sur le plan éthique, les responsabilités ne s'arrêtent pas aux traités d'application juridique obligatoire, mais comprennent l'application – de manière intersectorielle- des plans d'action et programme internationaux adoptés par les gouvernements, comme la *Programme d'action de Beijing*.



Au chapitre du droit international, l'adoption de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) représente une victoire majeure pour la protection des droits de la femme, puisque, d'une part la Convention est axée sur la non-discrimination – un principe d'application immédiate- et d'autre part parce que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels font partie d'un même ensemble de droits, indivisibles et interdépendants. Par ailleurs, l'article 2 de la Convention s'adresse spécifiquement au pouvoir législatif en demandant aux États : d'« inscrire dans leur constitution nationale ou toute autre disposition législative appropriée le principe de l'égalité des hommes et des femmes, si ce n'est déjà fait, et assurer par voie de législation ou par d'autres moyens appropriés l'application effective dudit principe » et d'« adopter des mesures législatives et d'autres mesures appropriées assorties, y compris des sanctions en cas de besoin, interdisant toute discrimination à l'égard des femmes ».

Le protocole optionnel à la Convention de la femme, a permis en 1999, de renforcer la Convention en créant un mécanisme par lequel il est possible de dénoncer des violations des droits de la femme ou de formuler des demandes d'enquêtes. Ce protocole n'a pas encore été ratifié par l'Argentine, le Chili, la Colombie, Cuba et le Salvador.

La Commission de la Convention révise pour sa part les rapports périodiques de chaque pays et se charge de faire des observations finales qui peuvent servir de guide aux parlements en indiquant les modifications à apporter au niveau législatif. M^{me} Chiarotti a également invité les parlementaires à se pencher sur les recommandations générales de la Commission, citant entre autres la recommandation 24 qui demande aux États de réformer toutes les dispositions pénales nationales qui représentent des discriminations envers la femme. Elle en a profité pour citer quelques violations flagrantes des droits de la femme qui persistent dans les lois de certains pays du continent comme, par exemple, la disposition qui permet au violeur de réparer sa faute en se mariant avec la victime, laquelle subsiste encore à divers degrés dans les législations d'Argentine, de la Bolivie, du Costa Rica, du Guatemala, du Panama et de l'Uruguay (le Brésil y a récemment dérogé).

La coordonnatrice de CLADEM a poursuivi en suggérant aux participants de prendre connaissance du rapport Cardoso sur la réforme des Nations Unies, qui fait mention de propositions sur la façon dont le lien entre les parlements et les Nations Unies devraient s'articuler.



Enfin, Susana Chiarotti a brièvement décrit la *Convention interaméricaine sur la prévention et l'élimination de la violence contre la femme* « Convention de Belém do Pará », unique en ce qu'elle introduit un nouveau droit – celui de « vivre dans un climat libre de violence ». Un mécanisme a récemment été créé pour assurer un meilleur suivi à la Convention, comprenant une conférence des États parties et une commission qui analysera les rapports des États parties et soumettra des recommandations à la Conférence, ce qui accroîtra la responsabilité des parlementaires.

Elle a clos son exposé en réitérant son appui à la poursuite d'un dialogue entre les parlementaires et les organisations de la société civile.

4.2 Expériences nationales : Chili et République dominicaine

4.2.1 Chili

La députée Maria Antonieta Saa a poursuivi la séance en exposant l'expérience législative du Chili en matière de protection des droits de la femme. Elle s'est d'abord réjouie du fait que, grâce à la lutte du mouvement féministe pour l'accès des femmes aux postes ministériels, le Chili entrevoit pour la première fois en 2005 la possibilité d'avoir une femme élue à la présidence de la République.

Au Chili, c'est la réforme des articles 1 et 19 la Constitution de la République qui a servi de cadre pour apporter des modifications aux lois discriminatoires envers les femmes. Bien que le Chili ait ratifié la plupart des traités internationaux en la matière, ce n'est pas le cas pour le protocole optionnel à la CEDAW lequel a été rejeté à la suite d'un long débat.

En ce qui concerne la violence intrafamiliale, la loi adoptée en 1994 demeure largement insuffisante pour faire face à ce fléau dont témoignent les statistiques élevées de féminicides, en raison de la place accordée à la conciliation et à la médiation comme recours, et au manque de qualifications des juges chargés de veiller à l'application de la loi. Un projet de réforme de cette loi est présentement à l'étude, où l'acte de violence serait clairement défini comme crime et le recours à la médiation éliminé, de manière à ce que la loi serve son objectif essentiel, soit punir et protéger.

Une loi contre le harcèlement sexuel en milieu de travail a également été adoptée bien que celle-ci ne fasse pas partie du code criminel. D'autres modifications ont été apportés en matière de crimes sexuels : le crime –exclusivement féminin- de l'adultère a été retiré du code criminel en 1990 et le viol conjugal y est, depuis 1997, considéré un crime même si les dénonciations sont encore délicates du point de vue social. Les questions entourant le parricide et l'infanticide sont également sous examen, de même qu'une initiative pour pénaliser le trafic des femmes et les associations criminelles qui le pratiquent.

Quant aux autres formes de discrimination, le Parlement est en train de modifier la Loi de société conjugale, qui reconnaissait le mari comme administrateur des biens. Par ailleurs, le gouvernement a présenté un projet de loi contre toute forme de discrimination qui pénaliserait désormais les actes et omissions discriminatoires. La députée chilienne a également fait référence à l'impossibilité, jusqu'à présent, de légiférer sur les droits sexuels et reproductifs, thème encore très controversé.

Enfin, M^{me} Saa a souligné l'importance de créer des alliances entre parlementaires et organisations de la société civile, notamment en ce qui concerne la violence familiale, et a rappelé qu'il fallait être persévérant face à la lenteur du processus législatif : « Bien qu'il faille dix ans pour faire sanctionner une loi, notre expérience nous montre que nous pouvons effectivement nous acquitter de notre responsabilité, qui est de protéger les droits des femmes. »

4.2.2 République dominicaine

La députée Cristina Lizardo a enchaîné avec un résumé des principales réalisations législatives du Congrès dominicain en matière de droits des femmes.

Malgré l'existence de services policiers et étatiques de dénonciation des abus et de protection des victimes, la violence contre la femme reste la seconde cause de décès en République dominicaine. Au chapitre économique, les femmes bénéficient de salaires moindres, alors qu'en matière de représentation politique, la situation est pire encore : les femmes comptent pour seulement 6,3 % des sénateurs et 16 % des députés. Le même décalage existe en ce qui concerne les candidatures, ce qui nuit à l'élection de femmes.

Sur le plan législatif, l'État dominicain a signé et ratifié les principales conventions de droits de la personne et de la femme, dont la CEDAW et la Convention de Belém do Pará. Au niveau interne, la Constitution consacre l'égalité entre les hommes et les femmes, et il existe un programme -le Plan national d'équité des sexes (PLANEO)-, de même qu'un ensemble de lois qui démontrent le travail réalisé par le Congrès pour l'avancement des femmes.

La députée Lizardo a ainsi cité une série d'initiatives législatives ayant consacré la protection des droits de la femme dans le droit interne : la loi 16/92 qui modifie le code du travail; la loi 55/93 sur le VIH-SIDA; la loi 24/97 sur la violence intrafamiliale et contre les femmes; la loi 8/95 sur l'allaitement maternel, la loi 24/97 qui modifie les lois agraires pour donner aux femmes l'accès la terre et au crédit; la loi 66/97 (loi organique sur l'éducation) qui établit le principe d'égalité en matière d'éducation; la loi 86/99, particulièrement importante puisqu'elle a converti la Direction générale de promotion de la femme en Secrétariat d'État pour la femme, un organisme de haut niveau qui coordonne l'exécution des politiques et programmes d'égalité des sexes par secteur, au niveau interministériel et avec la société civile; le décret 974/01 qui impose la transversalité de la problématique hommes-femmes en créant dans chaque ministère un Bureau pour l'égalité des sexes et le développement.

À cela s'ajoutent : la loi 12/00 qui fait passer de 25 à 33 % les quotas de femmes dans les postes parlementaires et municipaux et la loi 13/00 qui réserve 50 % des postes de maires ou maires adjoints aux femmes; la loi 42/00 qui régit le système de santé, la loi 87/01 qui crée un système d'assurance sociale, la loi 189/01 qui protège le patrimoine de la femme mariée, la loi 76/02 qui protège les victimes d'actes criminels; la loi 88/03 sur les maisons d'hébergement, la loi 136/03 pour la protection des petits garçons, petites filles et adolescents et finalement la loi 137/03 sur le trafic illicite d'immigrants et de personnes.



Afin de garantir une protection réelle des droits civils et politiques, le Congrès travaille à modifier la loi électorale, qui vise à harmoniser l'application du vote préférentiel avec le quota établi afin de parvenir à une représentation parlementaire et municipale réelle. Les partis politiques du pays connaissent également des réformes en ce sens, qui sont le fruit d'alliances de femmes.

4.3 Débat

Les députées Morales Castillo et de la Puente Haya du Pérou, la députée Capiberibe du Brésil, la députée Marte de la République dominicaine et la députée Galfré, représentant la province argentine de Jujuy, ont pris de la parole au cours du débat animé par la députée argentine Elda Susana Agüero.

Les points suivants ont été soulevés :

- Les législateurs sont en mesure d'apporter des solutions concrètes et créatives au problème que représentent les violations des droits de la femme et la violence contre la femme, comme en témoigne l'exemple de la Commission d'éthique parlementaire du Congrès du Pérou
- L'éducation est une composante essentielle de la lutte contre la violence et celle-ci doit s'adresser aux hommes tout autant qu'aux femmes
- Les alliances entre femmes de différents partis donnent accès à un plus grand pouvoir de négociation (ex. : en République dominicaine, les femmes de la Commission d'égalité des sexes ont demandé d'être intégrées à la commission chargée de réviser le Code pénal et leur demande a été acceptée)
- Des alliances entre femmes parlementaires et organisations sociales sont nécessaires pour veiller à l'application des lois existantes (ex. : la création d'un centre pour les femmes prévue et budgétée dans la loi contre la violence de la province de Jujuy n'a été réalisée qu'après présentation d'un recours devant la justice, lequel a obligé le gouvernement à agir après trois ans)
- Les polémiques comme celle qui entoure la question de l'avortement ne doivent pas empêcher le progrès sur les questions moins controversées

4.4 Conclusions

1. Il est indispensable que les gouvernements garantissent aux citoyens et aux citoyennes tous les droits consacrés dans les traités internationaux des droits de la personne qu'ils ont signés. Dans ce sens, il faut adapter les législations locales et aussi mettre en oeuvre les politiques publiques qui en assureront la validité opérationnelle. Ainsi que les décisions des conférences internationales de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation des États américains, spécialement quand est signé un plan d'action ou une plate-forme, comme celle de Beijing ou du Caire.
2. Garantir l'égalité des sexes n'est pas seulement l'affaire des femmes, mais de l'ensemble de la société, en vue de trouver une solution à la discrimination, ce qui constitue un objectif prioritaire et un engagement incontournable pour les États.
3. L'instrument principal de la lutte des femmes contre la discrimination et la violence est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole, qui n'a pas encore été approuvé dans de nombreux pays, établit les mécanismes opérationnels des droits qui y sont énoncés; il est donc urgent de le promouvoir.
4. Les femmes sont sous-représentées dans les espaces de pouvoir, ce qui se répercute du haut en bas de l'échelle dans la répétition de pratiques discriminatoires et dans le manque de force suffisante pour résoudre le problème, de façon à éviter que les politiques ou l'absence de celles-ci accentuent l'inégalité.

Rapporteurs : Députées Elda Susana Agüero et Margarita Stolbizer

5. Quatrième session: Formation de femmes leaders



Pour la seconde journée de discussions, axée sur le renforcement des leaderships politiques, économiques et sociaux des femmes, le Congrès argentin a ouvert la porte aux représentants des organisations de la société civile. La séance a commencé avec des exposés de M^{me} Gloria Young, ex-parlementaire du Panama et membre de l'Association des femmes parlementaires et ex-parlementaires de la République du Panama, M^{me} Margarita Percovich, sénatrice de



l'Uruguay et M^{me} Marta Mas de Magliano, économiste et universitaire argentine. Elle s'est poursuivie par des tables rondes où parlementaires et représentants de la société civile étaient invités à débattre des outils pour l'avancement de la femme.

5.1 Exposés

5.1.1 Mme Gloria Young : Actions affirmatives pour l'accès au pouvoir des femmes dans la sphère politique

L'intervention de Gloria Young, ex-parlementaire du Panama, portait sur la construction de leaderships féminins. M^{me} Young a d'abord mis l'emphase sur certaines caractéristiques utiles aux femmes qui souhaitent accéder au pouvoir politique pour ensuite y aller d'une série de propositions.

Selon M^{me} Young, la prise de conscience par les femmes de leurs qualités intrinsèques fait partie intégrante de leur chemin vers les postes de pouvoir. Entre autres qualités, l'ex-parlementaire a souligné le fait d'être inclusives, de savoir attirer d'autres femmes et en particulier, des jeunes, vers la politique, de travailler de façon acharnée pour réaliser leurs aspirations propres tout en prêtant appui aux autres, de se préoccuper pour la gestion du quotidien, d'accorder une place importante à l'éducation, la santé, et l'environnement, de valoriser la transparence et d'avoir le sens de l'écoute, ce qui contribue à une prise de décisions concertées. Cet ensemble de caractéristiques donne la possibilité aux femmes de créer un nouveau type de leadership et de renverser le statu quo.

Pour ce qui est des actions affirmatives, Gloria Young a souligné l'importance de la formation des femmes pour que celles qui entrent en politique disposent des outils nécessaires. Au Panama, les femmes sont parvenues à ce que 25 % du financement étatique accordé aux partis politiques soit destiné à la formation dont 10 % à la formation des femmes. M^{me} Young a cependant rappelé qu'il revenait aux femmes de veiller à ce que cette loi soit appliquée dans leur propre parti.

M^{me} Young a également démontré l'utilité des associations de femmes parlementaires et ex-parlementaires (comme celles qui existent au Salvador et au Panama). Par exemple, l'Association de parlementaires et d'ex-parlementaires de la République du Panama veille à ce que la loi concernant les budgets de formation soit appliquée et, grâce au siège obtenu au sein du Conseil national des partis politiques et de la Commission nationale des réformes, elle s'assure que les rapports des partis politiques démontrent bel et bien l'utilisation appropriée du budget. De plus, Gloria Young a souligné l'importance de renforcer les secteurs féminins à l'intérieur des partis politiques en leur attribuant un budget suffisant.

En terminant, Gloria Young a profité de la présence de représentants d'organisations de la société civile pour les encourager à exprimer leurs opinions et à rappeler aux élues leurs responsabilités : « Vous ne devez pas nous abandonner, et nous ne devons pas oublier d'où nous venons. »

5.1.2 *M^{me} Marta Mas de Magliano : Leadership, réseaux et technologies de l'information*

L'économiste argentine Marta Mas a débuté son exposé en notant deux éléments qui favorisent l'accès des femmes au leadership politique, économique et social : l'accès aux nouvelles technologies et leur apprentissage, et la création de réseaux, sans oublier qu'il est essentiel d'intégrer la problématique de l'égalité des sexes dans la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques et de développer des indicateurs pour le faire.

M^{me} Mas a tenu à rappeler que le principe de parité suppose l'intégration de représentants des deux sexes dans les programmes de formation (et non pas exclusivement des femmes), de manière à éviter les conséquences néfastes comme les ruptures conjugales.

Elle a fait état des progrès réalisés en Argentine non seulement sur le plan politique, mais dans les secteurs universitaire (avec six femmes recteurs d'universités nationales) et privé. Par exemple, le fait d'avoir une femme directrice du *Banco de la Nación* en Argentine a permis de faciliter l'accès au micro-crédit, une mesure peu intéressante d'un point de vue strictement économique, mais très favorable aux familles et aux petites et moyennes entreprises, qui sont plus souvent dirigées par des femmes.

Pour ce qui est des réseaux, l'économiste a rappelé que les organisations et les femmes leaders avaient une responsabilité particulière de prêter appui aux femmes qui ne bénéficiaient pas de l'appui d'un père ou d'un époux pour accéder à des positions de leadership. À titre illustratif, elle a cité le Réseau des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes en gestion d'organisations, qui offre des formations permettant aux femmes d'améliorer leur positionnement dans leur pays, de même qu'un guide intitulé GEM, développé pour intégrer un point de vue hommes-femmes dans l'évaluation des projets à caractère social faisant appel aux nouvelles technologies de l'information.

5.1.3 *Sénatrice Margarita Percovich (Uruguay)*

La présentation de la sénatrice Percovich était axée sur la nécessité de construire et renforcer les réseaux entre les organisations sociales, le secteur universitaire et les politiciennes afin de faire avancer la situation de la femme de manière à ce que chacun fasse sa part en coordonnant son action avec celle des autres.

Selon M^{me} Percovich, l'un des rôles des organisations sociales consiste à aider les parlementaires à prendre connaissance des réalités sociales, de manière à alimenter la réflexion des partis politiques et à favoriser l'intégration d'une perspective portant sur l'égalité des sexes dans les politiques publiques. L'apport du secteur des chercheurs s'avère aussi essentiel pour révéler où se situent les nœuds ou les goulots d'étranglement qui limitent l'accès aux programmes gouvernementaux.

La sénatrice Percovich a toutefois tenu à souligner combien il était difficile, en raison des traditions et du système patriarcal bien ancré, de transposer un problème de la vie quotidienne dans un cadre légal pouvant mener, concrètement, à la modification des codes pénaux ou codes civils, comme ce fut le cas dans le combat contre la violence contre la femme en Uruguay.



À ses yeux, l'accès à l'information, à la technologie et à la formation constituent également des éléments clés pour favoriser l'égalité des sexes. L'expérience du réseau de femmes politiques uruguayennes en matière de formations portant sur le fonctionnement de l'État, la formulation de lois et l'exécution des politiques publiques constitue un bon exemple de transmission des connaissances.

La sénatrice a terminé son allocution lançant à son tour un appel à la transgression du statu quo pour que, par le biais de la formation de la construction de réseaux, les femmes puissent atteindre l'autonomie désirée.

5.2 Rapports des tables rondes



Les participants de la société civile de même que les parlementaires ont constitué trois tables rondes portant sur l'accès des femmes au leadership politique, économique et social. Les conclusions de chacun des groupes, qui figurent ci-bas, ont été rapportées par la députée Quezada du Honduras (table ronde 1), la députée Donis du Guatemala (table ronde 2) et la sénatrice Mendoza de Acha du Paraguay (table ronde 3).

Table ronde 1

- 1. En ce qui concerne le leadership, il faut absolument avoir accès à l'éducation, à la formation et aux ressources économiques qui aident à promouvoir des actions positives.**
- 2. Nous devons encourager la solidarité des genres, l'équité et la justice, en nous faisant aider par les médias, assurer l'éradication de la violence familiale et la répartition des responsabilités familiales ainsi qu'une plus grande démocratie interne dans les partis politiques.**
- 3. Il faut encourager le vote des femmes et leur participation active dans la société civile organisée.**
- 4. Il faut promouvoir des stratégies de communication, par l'usage efficace des médias et en insistant sur la problématique hommes-femmes.**
- 5. On doit rechercher trois caractéristiques pour le leadership : l'éthique, l'équité et l'efficacité.**
- 6. Il faut faire financer l'activité politique au moyen des ressources de l'État pour assurer l'égalité d'accès aux candidates et candidats.**
- 7. Les femmes politiques doivent forger des alliances stratégiques avec les femmes qui oeuvrent dans les organisations sociales, au moyen d'une interaction en vue de parvenir à des objectifs communs.**

Rapporteur : Députée María Dilma Quezada (Honduras)

Table ronde 2

Les participantes ont noté qu'il fallait :

1. **Promouvoir une conscience sociale accrue au sujet des droits de la personne en général et des femmes en particulier.**
2. **Briser des paradigmes et promouvoir la valorisation et l'autodétermination des femmes, en suscitant la solidarité entre elles.**
3. **Rechercher des alliances et la coparticipation entre la société civile, ainsi que des consensus et des objectifs communs.**
4. **Planifier et susciter la confiance en identifiant davantage le lien entre les femmes et les problématiques sociales.**
5. **Renforcer les femmes leaders en leur donnant une formation accrue.**
6. **Forger des alliances avec les femmes qui oeuvrent dans les médias, pour promouvoir les droits, les intérêts et les objectifs.**
7. **Établir au sein des partis la répartition des ressources destinées à financer les campagnes des candidates.**

Rapporteur : Députée Lilian Elizabeth Donis (Guatemala)

Table ronde 3

1. **Il faut qu'en politique les femmes aient leur propre style pour mettre en valeur leurs qualités, soit la capacité d'écoute, la transparence, la discipline et l'honnêteté. Nous pouvons obtenir le respect des citoyens si nous élevons l'estime de soi, en nous considérant comme des sujets de droit et en suscitant l'idée de la complémentarité avec l'homme au moyen d'une relation symétrique.**
2. **La formation de leaderships féminins consiste à ne pas permettre aux hommes de décider pour nous. Nous sommes indépendantes. Nous devons avoir notre propre plate-forme. Nous devons nous former nous-mêmes.**
3. **Il faut encourager des leaderships transparents, honnêtes et l'accès de tous les citoyens à l'éducation.**
4. **La formation des femmes est primordiale, non pas pour changer ni pour nous adapter, mais pour obtenir les connaissances nécessaires à la conduite des affaires de l'État.**
5. **Il faut avoir des stratégies de communication et assurer le respect du contrat moral conclu au moyen d'un vote pour obtenir la crédibilité des personnes dans la politique.**
6. **Il ne faut pas appuyer des leaderships fictifs mais des leaderships positifs, et ne pas accepter que la constitution des listes de candidats demeure le privilège des hommes.**

Rapporteur : Sénatrice Ana María Mendoza de Acha (Paraguay)



6. Autres questions

6.1 Déclaration des congressistes péruviens au Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

La députée péruvienne Elvira de la Puente Haya a pris la parole pour présenter une déclaration signée par 71 des 117 membres du Congrès péruvien à l'intention du Second Forum Régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, dans laquelle les parlementaires se prononcent en faveur des réserves émises par le Pérou lors des conférences mondiales de Beijing, du Caire et de Copenhague et de la conférence régionale de Mar del Plata, en particulier quant à l'utilisation du terme « équité de genre ». Le texte de la déclaration, qui a été distribué aux participants, est disponible en annexe. Une copie numérisée du document original et des signatures est disponible sur le site du Parlement virtuel des Amériques à www.e-fipa.org.

6.2 Invitation au Forum sur l'égalité des sexes

La députée Margarita Stolbizer a lancé aux parlementaires présents une invitation à participer au Forum sur l'égalité des sexes, organisé du 7 au 9 avril 2005 à Buenos Aires dans le cadre du processus de préparation de la société civile au Quatrième Sommet des Amériques à Mar del Plata.

6.3 Lecture

La députée fédérale argentine M^{me} Olinda Montenegro a récité à l'intention des participantes l'un des ses poèmes dédié aux femmes analphabètes et publié dans l'ouvrage *Alfabetización Reparadora*, gentiment offert par le Congrès argentin aux parlementaires participants.

7. Allocution de clôture



Dans son discours de clôture, la sénatrice Silvia Hernández a tenu à féliciter le FIPA pour avoir créé cet espace de discussion pour les femmes, tout en rappelant que l'accession des femmes au leadership était signe de démocraties matures qui savent incorporer des leaders au style différent, efficace et complémentaire.

Elle a remercié la députée Margarita Stolbizer pour avoir lancé cette initiative, le député Luis Molinari Romero et le sénateur Céline-Hervieux-Payette pour lui avoir accordé la valeur qu'elle méritait et le Congrès argentin pour avoir permis sa tenue.

Enfin, elle a invité tous les parlementaires participants à discuter des problématiques économiques et politiques qui touchent l'ensemble des populations des Amériques lors de la Quatrième Assemblée plénière du FIPA à Brasilia du 19 au 21 mai 2005.

* * * * *



8. Annexes

8.1 Annexe 1: Liste des participants¹

Parlementaires :

<p style="text-align: center;">Argentine</p> <p>Députée Elda Susana Agüero Députée Graciela Camaño Députée María Teresa Ferrín Députée Cinthya Gabriela Hernández Député Luis Arturo Molinari Romero Députée Olinda Montenegro Députée Rosario Romero Députée Margarita Stolbizer Députée Alicia Tate</p>	<p style="text-align: center;">Bolivie</p> <p>Députée Elsa Guevara Aguirre</p>
<p style="text-align: center;">Brasil</p> <p>Députée Iara Bernardi Députée Janete Capiberibe Députée Edna Macedo Députée Zelinda Novaes Députée Gorete Pereira Sénatrice Sherys Shhessarenko</p>	<p style="text-align: center;">Chili</p> <p>Députée Maria Antonieta Saa</p>
<p style="text-align: center;">Costa Rica</p> <p>Députée Kyra De La Rosa Alvarado Députée Maria Elena Núñez Chaves</p>	<p style="text-align: center;">Cuba</p> <p>Députée Nieves Argelia Alemañy Aguilera</p>
<p style="text-align: center;">El Salvador</p> <p>Députée Blanca Flor Bonilla Députée Marta Lillian Coto Vda. De Cuellar Députée Mariela Peña Pinto Députée Victoria Ruiz De Amaya</p>	<p style="text-align: center;">Équateur</p> <p>Députée Denny Cevallos Capurro</p>
<p style="text-align: center;">Guatemala</p> <p>Députée Gloria Marina Barrillas Carías de Duarte Députée Lilian Elizabeth Donis Députée Nineth Varenca Montenegro Cottóm</p>	<p style="text-align: center;">Honduras</p> <p>Députée Gillian Guifarro Montes de Oca Députée María Dilma Quezada</p>

¹ Prière de noter que la liste des représentants des organisations de la société civile ayant participé aux discussions du 8 avril n'est pas disponible.

Mexique Sénatrice Luisa María Calderón Sénatrice Noemí Guzmán Sénatrice Silvia Hernández	Paraguay Sénatrice Adriana Hercilia Franco de Fernández Sénatrice Ana María Mendoza de Acha Députée Marilin Victoria Rejala Altemburger
Pérou Congressiste Elvira De la Puente Haya Congressiste Fabiola Morales Castillo	République dominicaine Députée Cristina Lizardo Députée Josefina Marte Députée Olga Torres
Uruguay Sénatrice Margarita Percovich	Venezuela Députée Desiree Santos Amaral Députée Maria Iris Varela Rangel
Parlement andin (Équateur) Parlementaire andine Juana Maria Vallejo Klaere	Assemblée législative du Jujuy (Argentine) Députée Ada Cecilia Galfré

Spécialistes :

Association des femmes parlementaires et ex-parlementaires de la République du Panama M ^{me} Gloria Young	Centre de documentation et d'études (Paraguay) M ^{me} Line Bareiro
Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM) M ^{me} Susana Chiarotti	Commission interaméricaine des femmes M ^{me} Mercedes Kremenetzky
Université de Buenos Aires M ^{me} Marta Mas de Magliano	

Secrétariat du FIPA :

M ^{me} Emmanuelle Pelletier	
--------------------------------------	--



8.2 Annexe 2: Discours d'ouverture

8.2.1 Discours de M^{me} Margarita Stolbizer, présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques et députée fédérale d'Argentine

Original : Espagnol

J'ouvre le Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques. Je vais commencer en passant en revue les modifications éventuelles au programme.

Nous sommes très reconnaissantes de la participation des nombreuses femmes parlementaires qui se sont déplacées de partout en Amérique centrale et du Sud pour assister à cette réunion.

Nous remercions tout particulièrement les organismes qui ont financé cette réunion : le Congrès de l'Argentine, le Gouvernement du Canada, l'Institut de la Banque Mondiale, l'Organisation des États Américains, le Parlement de Finlande et le Centre parlementaire du Canada.

Comme représentante des femmes du Forum interparlementaire des Amériques, je vais passer en revue le reste du programme, puis je vais parler brièvement de la genèse du Groupe des femmes parlementaires du FIPA.

Le Groupe des femmes parlementaires est né d'une idée de la présidente du Forum interparlementaire des Amériques, le sénateur Céline Hervieux-Payette, qui avait conclu qu'il fallait créer une tribune particulière pour permettre aux femmes de faire une analyse sexuée des questions soulevées dans les divers groupes de travail du FIPA et dans les assemblées plénières.

Ensuite, après réflexion par plusieurs femmes de différents pays des Amériques, il est devenu clair qu'il y avait également lieu de créer un groupe de travail constitué exclusivement de femmes parlementaires, doté de son propre programme de travail, dont le principal objectif serait d'analyser l'incidence des diverses politiques sur la population féminine du monde et des Amériques. Nous voulions analyser, par exemple, les répercussions sur la situation des femmes de problèmes qui sévissent dans de nombreux pays des Amériques, comme les crises financières, la pauvreté structurelle, ou l'endettement.

C'est ainsi qu'a été créé le Groupe des femmes parlementaires au sein du FIPA. Notre groupe s'est déjà réuni à deux reprises, à l'occasion de la tenue des assemblées plénières. Nous avons discuté des questions que je viens de mentionner, pour voir de quelle manière nous pouvions améliorer l'efficacité des travaux des parlements et des parlementaires dans l'atteinte d'un développement équitable pour nos régions.

Au fil des réunions, nous nous sommes rendu compte que les rencontres tenues à la faveur des assemblées plénières avaient été d'une utilité limitée, car nous n'avions pas assez de temps pour bien discuter. Les assemblées ne durent que deux ou trois heures, nous n'avions pas le temps de débattre de tous les sujets au programme. C'est pourquoi nous avons décidé d'établir deux forums consacrés aux femmes parlementaires des

Amériques, forums où nous pourrions avoir un débat beaucoup plus approfondi sur chacun des thèmes.

C'est ainsi que nous avons décidé de nous réunir cette année en deux forums régionaux. Le forum pour l'Amérique du Nord et les Antilles, très couru, a été tenu il y a quelques jours à la Barbade. Aujourd'hui, nous lançons le forum régional de la région de l'Amérique centrale et du Sud.

Vous aurez sans doute remarqué l'importance des thèmes de discussion choisis pour cette réunion. Ils n'ont pas été choisis par hasard. Nous visons, en bout de ligne, l'échange d'expériences.

Chacun des panels comptera une experte qui fera un exposé sur le thème de discussion. Ensuite, les parlementaires de chaque pays partageront leur expérience et, enfin, nous passerons à une séance de débat.

Les thèmes choisis sont liés à la question de la représentation politique des femmes et la nécessité de reconnaître les barrières ou obstacles à leur pleine participation aux discussions qui touchent le pouvoir.

Comme nous l'avons dit hier dans notre séance d'accueil, nous croyons que le principal défi dans l'amélioration de la qualité des institutions de nos pays relève de l'augmentation du leadership féminin au sein des partis politiques et du renforcement de ces derniers.

De plus, quand nous parlons de la représentation politique des femmes et des lois de quotas et contingents, nous ne parlons pas simplement de quantité, mais plutôt de qualité. Comment améliorer encore davantage l'efficacité et la qualité du système institutionnel des partis politiques pour renforcer la démocratie dans nos régions?

Le deuxième thème de discussion est lié à la pauvreté et à l'emploi, deux questions qui ont toujours été au centre des préoccupations du Groupe des femmes. Étant donné les répercussions des crises économiques et sociales dans la région, qui touchent en premier lieu les familles, il importe de comprendre la façon par laquelle les femmes essayent de s'en sortir. Souvent, elles intègrent le marché du travail et occupent des emplois extrêmement précaires.

Les femmes qui se lancent sur le marché du travail n'ont aucune protection législative – et c'est particulièrement vrai des dernières venues. Aussi, elles sont souvent les plus pauvres des pauvres, et elles souffrent le plus de la discrimination dans l'accès à de bonnes conditions de travail.

Souvenons-nous également que la recherche d'une plus grande égalité pour les femmes ne peut ni ne doit être une lutte sexuée, mais plutôt une lutte pour l'égalité de tous.

En fait, nous avons toujours fait valoir que la discrimination qui sévit dans nos sociétés est toujours injuste et intolérable, qu'elle touche les femmes, les jeunes, les adultes, les handicapés ou les pauvres; c'est pourquoi toute la société doit y lutter.

Le débat que nous aurons durant cette deuxième session sur la pauvreté et le chômage vise également à produire des recommandations pour l'Assemblée plénière, en vue du Sommet des Amériques qui doit avoir lieu en novembre à Mar del Plata, en Argentine,



auquel assisteront tous les chefs d'État des Amériques, et dont le thème principal est, justement, l'emploi comme moyen de lutte contre la pauvreté.

La troisième séance, ou le troisième panel, portera sur les droits de la personne et la violence. Il est essentiel de reconnaître l'existence d'obstacles à l'exercice des droits de la personne par les femmes si l'on veut avoir ou construire une démocratie efficace qui soit autre chose que symbolique – une démocratie qui ait de la substance et qui satisfasse aux nécessités sociales de base.

Demain, nous aurons une réunion ouverte aux organisations sociales, à laquelle nous discuterons des moyens d'atteindre le leadership social et politique et des mécanismes en cause. Après les trois exposés en matinée, nous travaillerons en ateliers afin d'optimiser les résultats que nous espérons obtenir.

Je ne m'étendrai pas davantage, sauf pour réitérer que l'égalité des sexes repose sur un contrat – un contrat entre hommes et femmes qui est à renouveler – afin d'atteindre une plus grande égalité et liberté.

De plus, nous croyons que nous ne devons pas travailler de façon isolée ou exclusive. Il faut plutôt miser sur la coopération et la solidarité, car dans le fond, nous cherchons à renforcer la gouvernance démocratique et le système des partis politiques pour enfin satisfaire aux besoins de base des personnes que nous prétendons représenter.

Une vraie démocratie, une démocratie qui favorise réellement le développement équitable, ne peut être une démocratie qui reconnaisse ou accepte une situation de domination, bien le contraire. La démocratie est une arme de lutte contre l'iniquité, la discrimination et la domination.

Je terminerai sur un passage du livre *La Autoridad*, du grand écrivain latinoaméricain, Eduardo Galeano. Je cite : « À l'aube des temps, les femmes s'assoiaient à la proue des canots et les hommes, à la poupe. Les femmes allaient à la chasse et à la pêche. Elles quittaient le village et y revenaient au besoin et à volonté. Les hommes montaient les abris, préparaient les repas, entretenaient le feu pour contrer le froid, soignaient les enfants et tannaient les peaux pour en faire des vêtements. Ainsi vécurent les peuples indiens Ona et Yagan à Terre de Feu, jusqu'au jour où les hommes tuèrent toutes les femmes et se mirent les masques que celles-ci avaient fabriqués pour leur faire peur. Seules les nouvelles nées réchappèrent de cette extermination. Tout au long de leur enfance, les assassins leur dirent et leur répétèrent que leur destin était de servir les hommes. Elles y crurent. Et leurs filles, et les filles de leurs filles, y crurent aussi. »

Pour ouvrir le congrès, nous entendrons la sénatrice mexicaine, Silvia Hernández, qui nous parlera au nom de la Présidence du Forum interparlementaire des Amériques.

8.2.2 Discours de M^{me} Silvia Hernández, membre du Comité exécutif du FIPA et sénatrice du Mexique, au nom de la présidente du FIPA

Original : Espagnol

Premièrement, je vous remercie, M^{me} Stolbizer, de votre intervention. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M^{me} le sénateur Miriam Curletti et à M. Luis Molinari Romero pour leur présence, qui nous est précieuse et qui nous fait honneur.

Chères amies : Deuxièmement, notre présidente, Céline Hervieux-Payette, vous salue bien amicalement et vous fait la bise. Elle m'a appelée alors qu'elle s'apprêtait à prendre l'avion pour me dire qu'elle avait eu un imprévu et qu'elle ne pourrait venir à Buenos Aires. C'était un événement indépendant de sa volonté qui s'est produit à la dernière minute, alors qu'elle était à l'aéroport même. Elle a elle-même demandé à son personnel de bureau de me télécopier son discours pour que je puisse vous le lire.

À la lecture de son discours, et à l'écoute de celui de M^{me} Stolbizer, je me suis rendu compte à quel point ces deux femmes appréhendent et vivent pleinement notre Forum. Je m'explique : le discours de Céline aborde les mêmes idées que celui de M^{me} Stolbizer. Céline m'a bien dit qu'après vous avoir transmis ses salutations et ses regrets, je devais faire suivre ses remerciements. Il n'en manque qu'un seul, que Céline m'a demandé de faire de façon très distinguée et particulière. Concrètement, nous remercions l'Institut de la Banque mondiale, l'Organisation des États américains par l'entremise de son Département de la démocratie et des affaires politiques, le Gouvernement du Canada par l'entremise de son Ministère des affaires étrangères et de l'Agence de coopération et de développement international, et tout particulièrement, le Congrès de l'Argentine, qui nous a livré son chez-soi et a tout fait pour nous aider à mener à bien notre conférence.

Céline tient à souligner – et j'ajoute ma voix à la sienne – qu'elle est particulièrement reconnaissante à Luis Molinari Romero, président régional du FIPA, dont le soutien indéfectible au sein du Comité exécutif nous a permis d'aller de l'avant avec nos réunions, avec M^{me} Stolbizer.

Margarita Stolbizer est le terreau fertile qui a fait pousser notre pépinière au sein du FIPA. C'est grâce à sa vision, son idée et son leadership que les membres du FIPA ont clairement vu la nécessité de consacrer un espace de travail aux femmes et aux femmes parlementaires.

La sénateur Céline Hervieux-Payette souhaite reconnaître Mme Stolbizer, la remercier, et lui donner, devant vous toutes, ce témoignage de sa reconnaissance pour son leadership.

Cette femme parlementaire est arrivée un beau jour à Ottawa pour dire au FIPA que les femmes parlementaires des Amériques – ou de l'hémisphère, comme on le dit maintenant – avaient besoin de faire leur propre analyse des problèmes pour apporter un point de vue féminin à la politique hémisphérique et élaborer un programme de travail au féminin.

Je pense qu'elle a bien exprimé le problème. En tant que femmes parlementaires au FIPA, nous applaudissons toutes, je pense, la création de commissions de travail sexuées et ce, au sein de presque tous les parlements. Ces commissions font valoir la vision des femmes en donnant voix à leurs opinions et points de vue, de façon que tous les parlementaires du continent arrivent à s'entendre sur les politiques sexuées.

Je suis d'avis – avis que j'en profite pour partager – que nous pourrions atteindre notre objectif d'une façon complémentaire, à savoir par notre présence à d'autres commissions. Je ne sais pas si mon avis est partagé par d'autres, et ce n'est pas le moment de parler de notre expérience nationale, puisque j'aurai l'occasion de le faire plus tard. Mais je crois qu'il vaut la peine de dire, pendant cette cérémonie d'ouverture, que notre participation à d'autres commissions est un élément essentiel de notre travail.



Lorsque nous parlons de la pauvreté, c'est très bien de signaler que les femmes sont les plus pauvres des pauvres, car ça nous oblige à regarder le problème en face. Si, par ailleurs, nous sommes actives à des commissions de logement ou de finances, et si nous apportons un point de vue sexué à ces commissions, c'est à partir de ces tribunes-là que nous devons éperonner les politiciens. Il faut que les budgets consacrés à l'éducation comportent un volet consacré à l'éducation des filles, vu qu'elles sont souvent les premières à abandonner leur éducation. C'est là que doivent être dirigés les fonds, c'est là qu'il faut réglementer afin de lutter contre l'abandon scolaire des filles.

Si vous êtes active à une commission d'économie ou de commerce, faites-y valoir la politique sexué; après tout, les micro entreprises, moteur de l'économie, sont dirigées surtout par des femmes. Quand on parle du financement des petites entreprises, les femmes comprennent que celles-ci sont une source de progrès.

Il n'existe pour ainsi dire pas de commissions, que les parlementaires nomment « commissions substantives », qui n'ont pas un rapport quelconque avec la question des femmes. Il ne suffit pas de participer à des commissions spécialisées en matière d'égalité des sexes; trop souvent, ces commissions se replient sur elles-mêmes pour ne traiter que de questions féminines, et nos collègues parlementaires finissent par nous considérer comme un ministère des femmes, même au parlement national. Je le répète, le fait d'avoir de telles commissions constitue un progrès. Il nous a permis, par exemple, de développer une analyse sexué de la ratification d'un traité de libre-échange. Nous savons que les entreprises les plus concurrentielles sont celles qui gagneront la course au libre-échange, car l'objectif du traité n'est autre que de stimuler la concurrence. Que le plus fort gagne.

Sans le point de vue des femmes, nous pouvons difficilement donner aux femmes, quel que soit leur niveau de participation, les outils dont elles ont besoin pour livrer concurrence : développement technologique, formation des ressources humaines, présence aux réseaux de concurrence, etc.

On se demandera comment on peut conjuguer nos responsabilités parlementaires avec nos travaux au féminin. Eh bien, nous ne sommes pas toutes obligées de participer aux commissions de femmes et nous ne sommes pas toutes actives aux commissions de l'économie, des finances, du commerce, de l'éducation ou de la santé. Il se peut que nous soyons davantage présentes aux commissions d'éducation ou de santé, car il subsiste l'idée que nous sommes particulièrement aptes pour la culture, l'éducation ou la santé. Certaines d'entre nous ne nous intéressons pas aux autres commissions ou bien aimerions y être présentes mais sans savoir comment. Voilà justement une question à laquelle nous pourrions essayer de répondre au cours de cette réunion. Nous devons dépasser le cadre de la vision générale de l'analyse sexué et des affaires nationales et de l'hémisphère; nous devons nous interroger sur ce que nous pouvons faire en tant que femmes parlementaires. Les parlements prennent des décisions de politique publique et c'est là que nous devons agir.

Céline Hervieux-Payette dit toujours – et elle le répète dans le discours qu'elle m'a envoyé – que nous devons bien faire comprendre que nous ne sommes pas un club de femmes, même si nous n'avons rien contre les clubs de femmes. Nous sommes plutôt une rencontre de femmes, mais pas de n'importe quelles femmes : nous sommes des gagnantes, des femmes compétentes, intelligentes et exceptionnelles.

Nous sommes à une rencontre des femmes les plus remarquables des Amériques. Nous sommes réunies pour travailler sur des enjeux d'importance pour nos pays. Les réponses aux enjeux doivent tenir compte de la femme, car sinon, ces réponses seront myopes, elles s'atrophieront, elles n'engloberont pas l'ensemble du pays. Les politiques ont besoin du point de vue féminin et nous devons apporter notre eau au moulin.

Chères amies, au nom de Céline Hervieux-Payette, je vous souhaite, je nous souhaite notre succès habituel. Je ne vois pas comment nous ne pourrions pas réussir, vu notre talent collectif. Cette rencontre sera un succès pour vous et pour celles qui nous ont convoquées.

8.2.3 Discours de M. Luis Arturo Molinari Romero, membre du Comité exécutif du FIPA et député fédéral argentin

Original : Espagnol

Je suis chose rare dans cette salle, mais j'estime que c'est tout un privilège.

Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue dans notre pays. Nous nous enorgueillissons de donner l'exemple en encourageant la participation des femmes en politique, produit de la lutte des femmes mêmes de tous les partis politiques confondus.

Je ne peux pas passer sous silence le nom de deux personnalités féminines de l'histoire de l'Argentine qui en ont tant fait pour promouvoir la participation des femmes. Elles ne sont plus des nôtres : Alicia Moreau de Justo, une socialiste; et Eva Duarte de Perón. Ces deux femmes ont indéniablement ouvert, chacune à leur façon, un chemin qui, au fil des ans, a abouti à la participation effective des femmes dans toutes les sphères de la politique argentine.

La lutte pour une représentation officielle est inégale d'un pays à l'autre, puisque pas tous les pays en sont au même stade ou au même niveau. Malgré cela, elle doit être non pas une lutte par les femmes et pour les femmes, mais une consigne générale pour le FIPA, un mot d'ordre pour augmenter la participation des femmes aux Congrès, pour appuyer la participation que vous revendiquez.

Toutefois, comme le disait dernièrement Silvia Hernández, nous devons prendre le virage de la qualité en tant qu'organisation. Il faut que le concept né de la réunion de Pékin, soit la représentation substantive, devienne réalité et qu'elle dépasse le cadre – comme le disait Silvia – des commissions d'éducation, de santé ou de culture. L'analyse sexuée doit faire partie intégrante de chacune des politiques publiques des États.

Nous avons besoin du point de vue de la femme. Ce n'est pas une concession de la part des systèmes politiques, c'est une nécessité absolue.

Cette réunion du FIPA coïncide également avec une phase de renforcement de ce Forum en tant que point de rencontre entre les hommes et les femmes, qui poursuit son action de représentation à chacun des Congrès. De plus, c'est au cours de ces réunions que se nouent les liens entre les participantes, liens aussi productifs que durables.

Je tiens à signaler deux événements très importants qui auront lieu cette année. D'abord, il y aura l'Assemblée plénière du FIPA à Brasilia, au Brésil, pour laquelle nous souhaitons sincèrement une participation très active, non seulement des membres du



Congrès mais également des femmes parlementaires. Cette réunion aura lieu du 19 au 21 mai.

Nous souhaitons réellement obtenir l'active participation de chacun des parlements membres, non seulement en raison de la nature des thèmes discutés mais également parce que pour la première fois dans l'histoire du FIPA, nous allons parler de la dette extérieure comme problème pressant touchant nos pays et qui doit être analysé de façon sexuée.

Madame Stolbizer a parlé du deuxième événement de cette année, le Sommet des Amériques, qui doit avoir lieu à la fin de l'année dans notre pays. Le FIPA doit préparer cette réunion en resserrant les liens entre les parlements de tous les pays des Amériques, depuis le Canada jusqu'à l'Argentine, y compris notre soeur, la République du Chili, en assumant tout ce que peut signifier cette forte participation des Congrès dans le processus de prise de décision de nos pays.

S'il est vrai que le Sommet des Amériques est une réunion de chefs d'État, il est tout aussi vrai que ces chefs d'État représentent l'ensemble de nos pays. Aussi, il est capital que cette année, à chacun de nos événements, en commençant par celui-ci, nous discussions, débattions et en arrivions à des conclusions en vue des deux réunions.

Je terminerai sans plus tarder ma brève intervention, mais pas avant de partager cette conviction avec vous : je crois fermement que la démocratie en Amérique latine est tributaire du soutien au leadership de la femme. Sans ce leadership, nous ne pouvons aspirer à une démocratie forte en Amérique latine.

Bienvenue en Argentine. J'espère que vous profiterez non seulement de vos réunions mais également de notre hospitalité.

8.2.4 Discours de l'Honorable Miriam Curletti, vice-présidente du Sénat de la Nation argentine

Original : Espagnol

Merci de m'avoir invitée à ce Forum. Je souhaite la bienvenue à toutes les femmes ici présentes et je vous félicite pour cette séance des plus importantes.

L'objectif de ce Forum est de discuter de la façon par laquelle nous, législateures, pouvons faire adopter des politiques sexuées et promouvoir le leadership féminin, tout en tenant compte des particularités locales et régionales, de façon à élargir et renforcer la présence des femmes dans les couloirs du pouvoir.

Il nous faut essayer d'atteindre des consensus sur les actions et propositions visant la promotion de l'égalité des chances dans le contexte de l'intégration de l'Amérique latine, domaine dans lequel la femme a été oubliée.

L'intégration régionale présuppose l'élaboration d'institutions, de normes et de systèmes pour l'atteinte de taux de croissance favorisant le développement. Nous nous sommes demandé quel était le rôle des femmes dans les processus d'intégration et, plus particulièrement, celui des politiciennes dans les institutions d'intégration. En ce qui concerne cette dernière question, nous avons cerné un point de départ des discussions : il pourrait exister des institutions pour l'intégration régionale et latino-américaine dont

les cercles du pouvoir et de prise de décision ne tiennent pas compte de la perspective des femmes.

L'intégration de la femme au programme parlementaire s'est traduite par l'inclusion et la relance de questions touchant particulièrement les femmes, par exemple la santé reproductive, la discrimination, la violence familiale, l'enfance, la condition de handicap, etc. Lorsque les femmes participent aux débats économiques, les discussions vont au-delà de la simple intégration. L'aspect purement économique cède le pas à l'aspect humain de la question, et on se rend compte que le sujet de discussion profond n'est autre chose que les ressources humaines. C'est ce que revendiquait Silvia Hernández.

Les besoins liés aux différents enjeux exigent des efforts individuels mais aussi des efforts collectifs et convergents, où les réseaux – comme celui-ci – favorisent la coopération et le partage d'expériences et de connaissances.

Toute stratégie de renforcement de la gouvernance démocratique exige un leadership assorti d'un esprit novateur, créatif et souple. Nous devons également former des équipes, les stimuler et diriger leurs efforts. C'est ce que fait le Groupe des femmes parlementaires.

Le leadership au féminin, c'est repenser les façons de faire pour y intégrer des stratégies de focalisation, de facilitation, de synergie et de co-création. L'une des conditions de départ de la gouvernance démocratique, c'est la possibilité de participer. Et par participation, nous entendons l'obligation de travailler de façon inclusive, où la prise de décision, ce devoir de citoyen, nous confère le droit de construire nos projets individuels sur la base du bien commun.

Nous avons constaté que depuis les débuts de l'Histoire, dans divers pays, diverses villes et diverses régions, dès que le pouvoir s'enracine et se concentre, il se crée un vide de pouvoir au féminin. Malgré cela, contre vents et marées, les femmes ont décidé de l'issue de la lutte pour l'inclusion, qui exige que nous soyons toutes nous-mêmes afin que celles qui nous suivront puissent également être elles-mêmes. Dans la recherche de l'égalité, diverses stratégies ont été mises à l'essai, dont la plupart avec succès. Toutefois, elles ont également exigé le renouveau constant de nos forces et posé de nouveaux défis.

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques est l'exemple le plus concret de la recherche d'autorité au féminin et de nouvelles formes de participation. C'est dans la logique de l'égalité des chances que nous atteindrons des réformes en profondeur du système fondé sur le sexe des personnes.

L'application de l'analyse sexuée aux politiques publiques doit nous permettre d'évaluer leur incidence selon le sexe et, en bout de ligne, d'éviter les conséquences négatives imprévues et d'améliorer la qualité et l'efficacité de toutes les politiques. Réunies ici sont des représentantes d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, régions perclues de dettes, plombées d'erreurs et déchirées par les oublis. Nous sommes réunies pour entamer une nouvelle lutte dans laquelle toutes nos actions et pensées doivent être au service de ceux et celles à qui nous devons dévouement et protection.

Chacune d'entre nous est au service de son prochain; permettez-moi néanmoins de m'allier à Silvia Hernández pour mettre en relief le dévouement de Margarita Stolbizer, dont le leadership a mené à des réussites certaines. M^{me} Stolbizer, telle une prophète



laïque, telle une toréador sans cape, a rédigé une page d'histoire grâce à sa conviction et son sens des responsabilités imperturbables. Vous toutes, membres du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, incarnez la lutte nécessaire, revendiquez la récolte souhaitée, et les graines que vous semez sont, comme dirait le poète, un levain essentiel.

Pour vous toutes, et pour celles qui nous suivront, je me permets une envolée lyrique sur la femme : « Femme : Devrais-je te décrire, que dirais-je? Tu es plénitude. En ton sein, l'enfant sa faim assouvit, et l'homme sa passion excite. Devrais-je te décrire, femme, que dirais-je? Tu es rame, rameau en boutons, bouche où sanglote l'amoureux puis s'abreuve. Devrais-je te décrire, femme, que dirais-je? Tu es terre, vin grisant, battement de vie, poing qui mal ne fait, fatigue qui point ne trahit, chaîne qui point n'emprisonne. Oh, femme! Devrais-je te décrire, que dirais-je? Tu es plénitude, tout simplement. »

8.3 Annexe 3: Déclaration des congressistes de la République du Pérou au « Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques »

(Présentée par la congressiste M^{me} Elvira de la Puente Haya en date du 8 avril 2005 et signée par 71 congressistes péruviens).

Original : Espagnol

« Nous, congressistes soussignés de la République du Pérou, étant donné la tenue du **Deuxième Forum régional du Groupe des femmes parlementaires des Amériques** intitulé « **Leadership des femmes et renforcement de la gouvernance démocratique** », **RATIFIONS LES RÉSERVES²** que la délégation du Pérou a exprimées à la IV^e Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, conformément à la position prise à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire, au Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, et à la Sixième Conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement économique et social dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à Mar del Plata, et nous demandons **que les expressions « genre » et « équité de genre » soient remplacés par « ÉGALITÉS DES CHANCES POUR LES HOMMES ET POUR LES FEMMES »**, compte tenu des considérations suivantes :

1. Dans presque tous les documents récemment publiés par les Nations Unies, nous trouvons le mot « genre » associé à d'autres tels que : perspective, équité, approche, idéologie, etc.
2. Puisqu'il n'existe pas de définition claire et exacte du mot sexe et de l'acception que l'on veut lui donner, mais étant donné que l'on sait que ce concept remonte aux tentatives lancées lors de la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), l'utilisation de ce mot nous semble ambiguë et peu sûre.
3. Lors de cette conférence sur les femmes, le mot « femme » a été remplacé par le mot « genre ». À notre avis, s'il faut légiférer pour favoriser les femmes et leur donner la place qui leur revient légitimement, nous devons commencer par les désigner par le mot correct qui, de plus, est compris par tous.
4. Au Pérou, comme dans d'autres pays de la région³, l'emploi du mot « genre », utilisé depuis la Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (1995), demeure confus et prête à diverses interprétations.
5. La position du Pérou n'est pas nouvelle. Déjà à la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à Mar del Plata, en septembre 1994 – dont le document final a été achevé à Santiago du Chili du 16 au 18 novembre de la même année – le Pérou avait présenté ses réserves quant à

² Une copie des réserves du document final et de la Plate-forme d'action de Beijing figure en annexe. (Cette note fait partie de la déclaration originale. Le présent rapport ne comprend pas l'annexe susmentionnée).

³ L'Argentine, le Guatemala, le Nicaragua et le Paraguay ont présenté des réserves quant à l'utilisation de ce mot.



l'utilisation de l'expression « perspective de genre » en invoquant l'ambiguïté de celle-ci.

6. La preuve la plus évidente que l'utilisation du mot « genre » ne suscite pas l'unanimité nous est fournie par le fait que plusieurs États ont demandé que soit éclairci le sens donné à ce mot, avant de signer des ententes et traités dans lesquels il figure.
7. Par exemple, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, signé par le Pérou, stipule expressément : « ***aux fins du présent Statut, le terme « sexe » s'entend de l'un et l'autre sexes, masculin et féminin, suivant le contexte de la société. Il n'implique aucun autre sens*** » (art. 7.3).
8. Au niveau interne, étant donné que le mot « sexe » s'entend des hommes et des femmes, qu'il est nécessaire que le contenu des documents qui engageront nos peuples soit très clair et ne puisse prêter à de futures « interprétations » et que, conformément aux observations précédentes, tant dans l'Accord national péruvien⁴ que dans diverses propositions législatives, nous avons opté pour des termes qui font l'unanimité et qui ne prêtent pas à confusion, tels que « **Égalité de chances pour les hommes et pour les femmes** », quand nous voulons encourager l'absence de discrimination, et « femmes », quand il s'agit de légiférer spécifiquement pour celles-ci.

Par conséquent, nous réitérons au Comité exécutif le remplacement du terme « genre » et de l'expression « équité de genre » par l'expression « égalité de chances pour les hommes et pour les femmes » puisqu'elle ne change ni le fond ni le sens de la proposition avec laquelle nous sommes en total accord et qu'elle permettra d'approuver à l'unanimité les conclusions et recommandations auxquelles on arrivera.

Lima, le 31 mars 2005 »

⁴ Forum auquel participent les différentes instances gouvernementales, les partis politiques, la société civile organisée, les églises, organisations corporatives, etc., pour se mettre d'accord sur les politiques à moyen et long terme.

8.4 Annexe 4: Programme du Second Forum régional

Groupe des femmes parlementaires des Amériques
Deuxième forum régional (Amérique centrale et Amérique du Sud)

« Leadership des femmes et renforcement de la gouvernance démocratique »

Buenos Aires (Argentine), 6 au 8 avril 2005

Chambre des députés

Édifice annexe "Dr. Juan Carlos Pugliese"
Riobamba 25, Salle 1, 2^e étage, bureau 227
Buenos Aires

Objectifs :

- Améliorer la capacité des parlementaires à mettre en oeuvre des politiques visant l'égalité des sexes à travers l'échange d'expériences et de pratiques optimales.
- Évaluer les progrès réalisés en matière de leadership des femmes dans la région tout en identifiant des outils pour améliorer leur participation aux espaces de décision.
- Formuler des recommandations à l'Assemblée plénière du FIPA, en vue du Quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata, Argentine, 4 et 5 novembre 2005), en mettant l'accent sur le thème de « la création d'emplois pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique ».

Contacts :

Canada

Secrétariat technique du FIPA :
Emmanuelle Pelletier ou **Sabra Ripley**
Tél. : 1 (613) 947-8787
Fax : 1 (613) 947-8010
info-fipa@e-fipa.org

Argentine

Bureau de la députée Margarita Stolbizer:
Evangelina Gutkin
Tél. : (54) 11 6310-7247
Fax : (54) 11 6310-7818
stolbizer@bloqueucr.gov.ar

Programme

Mercredi 6 avril 2005

Arrivée des participants.

18 h : Vin d'honneur, *Salle à manger de l'Édifice annexe de la Chambre des députés "Dr. Juan Carlos Pugliese". Riobamba 25, 5^e étage.*

§ Allocution de bienvenue du président de la Chambre des députés, **M. Eduardo Oscar Camaño**

Jeudi 7 avril 2005

9 h Inscription des participants



10 h Ouverture :

- **Députée Margarita Stolbizer**, présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques
- **Sénateur Céline Hervieux-Payette**, présidente du FIPA
- **Député Luis Molinari Romero**, membre du Comité exécutif du FIPA
- **Sénatrice Miriam Curletti**, vice-présidente du Sénat de l'Argentine

10 h 45 Café

Première séance : Leadership féminin et pouvoir : Représentation des femmes dans les parlements de la région. Reconnaissance et levée des barrières.

11 h -11 h 40 : Exposés

- **Mme Line Bareiro**, Centre de documentation et d'études (Paraguay) : Vaincre l'adversité : la construction du leadership des femmes

Expérience nationales :

- **Députée Graciela Camaño**, Chambre des députés d'Argentine
- **Sénatrice Silvia Hernández**, Sénat du Mexique
- **Sénatrice Ana María Mendoza de Acha**, Sénat du Paraguay

11 h 40 -13 h Débat et résumé

13 h -14 h 30 Déjeuner, *Salle à manger du Sénat*
Hipólito Irigoyen 1849, 1^{er} étage

Deuxième séance : Femme, pauvreté et emploi : Le rôle des parlements dans la réduction de la pauvreté des femmes et la création d'emplois.

14 h 30 - 15 h 10 Exposés

- **Mme Mercedes Kremenetzky**, Commission interaméricaine des femmes (CIM), Organisation des États américains (OEA)

Expériences nationales :

- **Députée Elsa Maria Guevara Aguirre**, Chambre des députés de la Bolivie
- **Députée Iara Bernardi**, Chambre des députés du Brésil
- **Députée Blanca Flor Bonilla**, Assemblée législative d'El Salvador

15 h 10 - 16 h 30 Débat et résumé

16 h 30 - 16 h 50 Café

Troisième séance : Droits humains des femmes et violence contre les femmes.

16 h 50 - 17 h 30 : Exposés

- **Mme Susana Chiarotti**, Coordination régionale du Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes (CLADEM)

Expériences nationales :

- **Députée Maria Antonieta Saa**, Chambre des députés du Chili
- **Députée Cristina Lizardo**, Chambre des députés de la République dominicaine

17 h 30 - 18 h 50 Débat et résumé

19 h Réception offerte par S.E. Yves Gagnon, ambassadeur du Canada en Argentine, ambassade du Canada, Tagle 2828

Vendredi 8 avril 2005

Journée ouverte aux représentants de la société civile

9 h 30 - 10 h Inscription des participants

Quatrième séance : *Formation de femmes leaders : Renforcement des leaderships politiques, économiques et sociaux des femmes.*

10 h - 10 h 40 Exposés

- **Mme Gloria Young**, Association des parlementaires et ex-parlementaires de la République du Panama : « ***Actions affirmatives pour l'accès au pouvoir des femmes dans la sphère politique*** »
- **Sénatrice Margarita Percovich**, Sénat de l'Uruguay
- **Mme Marta Mas**, économiste et universitaire

10 h 40 - 12 h Débat et résumé

12 h - 12 h 30 Conférence de presse

12 h - 13 h 30 : Déjeuner, *Salle à manger de l'édifice annexe de la Chambre des députés "Dr. Juan Carlos Pugliese". Riobamba 25, 5^e étage.*

14 h - 15 h Échange d'évaluation et présentation de conclusions et recommandations finales

15 h Clôture et adieux



Partenaires financiers du Deuxième Forum régionale du Groupe des femmes parlementaires des Amériques:

	<p>Congrès de la Nation de la République argentine www.congreso.gov.ar</p>
	<p>Affaires étrangères Canada www.aec-fac.gc.ca</p>
	<p>Gouvernement de la Finlande www.government.fi</p>
	<p>Institut de la Banque mondiale www.worldbank.org/wbi</p>

Collaborateur du FIPA :

	<p>Le Centre parlementaire www.parlcent.ca</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétariat technique du FIPA
Le Sénat du Canada
361-E Édifice du Centre
Ottawa (Ontario), K1A 0A4
Canada

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas

Tél. : (613) 947-8787
Télec. : (613) 947-8010
Courriel : info-fipa@e-fipa.org

www.e-FIPA.org

© 2005